

COMMUNICATION AUX MEMBRE N^o 68
Le 5 août 2016



national@mppac.ca

À nos membres nationaux,

Ces dernières semaines, l'ACPMP a été inondée de courriels provenant de membres exprimant leur colère, leur frustration et leur inquiétude quant au manque de responsabilité et de transparence entourant le Fonds juridique (« Fonds juridique ») des membres de la GRC. Les membres sont particulièrement irrités par la manière dont leur contributions au Fonds juridique ont été utilisées, tant ces derniers temps qu'en ce moment. Les membres contribuent au Fonds juridique depuis des décennies. Le Fonds juridique a été présenté aux membres comme une ressource à leur disponibilité lorsqu'une couverture et une assistance juridiques en cas de besoin. Cette couverture était censée protéger les membres dans l'éventualité d'allégations de force excessive, d'inconduite ou autres situations qui surviennent au cours de l'exercice de nos fonctions.

L'ACPMP comprend la frustration des membres à l'égard du manque de transparence et de responsabilité quant à la façon dont leur argent dans le Fonds juridique était/est utilisé. Nous croyons que ceux qui administrent le Fonds juridique aujourd'hui ne sont plus en position de le faire. En janvier 2015, le programme des RFF a été déclarée inconstitutionnel par les tribunaux et n'existe plus. Par conséquent, l'ACPMP recommande que l'argent du Fonds juridique soit désormais détenu en fiducie et que les décaissements ne se fassent uniquement qu'aux fins pour lesquelles il était initialement prévu, (pour assister financièrement les membres individuels lorsque requis dans des questions juridiques).

Vos contributions au Fonds juridiques continuent d'être utilisées à mauvais escient. Des exemples incluent l'octroi de prêts utilisés pour la création et l'administration de sites Web, de vastes campagnes de publicité sur les médias sociaux, ainsi que de nombreux autres documents de communication relatifs au travail qui n'ont absolument aucun rapport avec l'intention originale ou l'objectif du fonds.

Un exemple clair de l'utilisation inappropriée des contributions des membres au Fonds juridique, en l'absence de responsabilité et à l'insu et sans le consentement des membres se trouvent dans les liens suivants.

<https://lobbycanada.gc.ca/app/secure/ocl/lrs/do/vwRg?regId=834378&cno=267482&lang=fra>

<https://lobbycanada.gc.ca/app/secure/ocl/lrs/do/clntSmmry?clientOrgCorpNumber=357666&smdKy=1466479600997>

En outre, l'ACPMP est en possession d'un document du Fonds juridique qui démontre clairement que le trésorier du fonds, ainsi que d'autres administrateurs, ont également reçu des honoraires et des frais mensuels.

[Extrait du Fonds juridique](#)
[Extrait du Fonds juridique déc. 2015](#)

Ce n'est pas ce pour quoi le Fonds juridique a été créé. Les membres qui contribuent au Fonds juridique n'ont jamais été consultés et n'ont jamais approuvé ni consenti à ce que leurs contributions soient utilisées de cette manière.

Cette information est extrêmement préoccupante pour tous ceux qui valorisent la bonne intégrité fiscale. Récemment, trois administrateurs du Syndicat de la Police (Ontario) ont été accusés au criminel pour avoir abusé de l'argent des membres.

[GRC : CINQ CHEFS D'ACCUSATION POUR FRAUDE](#)

L'ACPMP demeure résolue à entreprendre des mesures professionnelles, éthiques et légales en ce qui vous concerne vous, votre affiliation et votre argent. Jamais l'ACPMP ne compromettra ces valeurs ou ne s'associera avec un groupe qui le fait.

À la demande des membres de partout au Canada, l'ACPMP étudie tous les recours juridiques et civils en ce qui concerne toute action non professionnelle, douteuse et possiblement illégale en rapport avec le Fonds juridique. Veuillez s'il-vous-plaît continuer à nous transmettre vos préoccupations relativement au Fonds juridique à national@mppac.ca.

L'ACPMP est heureuse d'annoncer que les 9 et 10 juillet dernier, les dirigeants de l'ACPMP ont rencontré les cadres de l'Association des Membres de la Police Montée du Québec (AMPMQ) à Winnipeg. L'objectif de cette réunion était d'explorer et de discuter un terrain d'entente dans notre cheminement vers l'accréditation nationale. Ces pourparlers sont en cours.

LAISSEZ-NOUS PROTÉGER VOS DROITS

L'Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle (ACPMP) vise à devenir les représentants syndicaux indépendants de tous les membres du rang de la GRC. L'ACPMP a été créée en 2010 pour lutter pour le droit à la négociation collective par une association indépendante au nom des membres réguliers et civils de la GRC partout au Canada. Nous visons l'excellence dans notre conduite et nos obligations. Nous fournissons un leadership à tous nos membres sur les questions de justice qui affectent la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne vise ni ne défend le droit de grève. Pour en savoir plus, visitez www.mppac.ca.

Devenez membre dès aujourd'hui et faisons valoir d'une seule voix les enjeux de travail qui nous concernent tous. Veuillez s'il vous plaît transmettre ce message à vos collègues de la GRC qui ne sont pas encore membres de l'ACPMP.

MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada
ACPMP | Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle